

Pertuis, le 26 décembre 2018

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### CONVOCATION

Les adhérents de l'Association sont convoqués à l'ASSEMBLEE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE qui se tiendra le **mardi 8 janvier 2019 à 19h30** à la salle de réunion Carignan à Pertuis.

Lors de la dernière AG du 20 avril 2018, le quorum n'a pas été atteint.

Ainsi pour les actions devant être soumises à vote, le quorum n'est plus nécessaire.

Le bureau démissionnaire ne se représente pas.

En cas d'absence de nouvelles candidatures pour son administration, l'association sera dissoute par action volontaire du bureau.

Il est donc fait appel à candidatures pour que l'association puisse perdurer.

### Ordre du jour

- Etat d'avancement des travaux en cours sur la route de la Bastidonne.
- Extension des travaux jusqu'au chemin du Claux.
- Informations sur la 2ème tranche.
- Présentation du rapport annuel d'activités (rapport moral)
- Bilan financier.
- Questions diverses.
- Soit renouvellement des adhésions puis élection des membres du conseil d'administration.
- Soit déclaration de dissolution de l'association.

La présence de tous les adhérents est indispensable

Le pot de l'amitié clôturera la séance

---

### POUVOIR

Je soussigné (e)

donne pouvoir à Mr/Mme

pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association des Riverains de la Route de la Bastidonne qui aura lieu le **mardi 8 janvier 2019** et prendre toute décision nécessaire

Fait à ..... le .....

Faire précéder la signature de la mention *Lu et approuvé - Bon pour pouvoir*